



2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS





MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL
N° d'entreprise 0474.966.636
Rue Lucien Namêche, 10
5000 Namur
T 0032 (0)81 41 15 70
E info@maisondelapeche.be
S www.maisondelapeche.be





3^{ÈME} ÉDITION DE PÊCHE EXPO À LIBRAMONT

En 2018, 6519 visiteurs ont franchi les portes du salon pour y découvrir les produits et services proposés par les exposants.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	04
SOUTIEN AUX FEDERATIONS AGREEES ET A L'ADMINISTRATION REGIONALE	10
ACTIONS DE PROMOTION D'INTERET REGIONAL	14
COORDINATION ET PROMOTION DES ECOLES AGREEES	23
ORGANISATION DE FORMATIONS HALIEUTIQUES	27
GESTION DE L'ECOLE DE PECHE ITINERANTE	28
INFORMER LES PECHEURS	32
DEVELOPPEMENT DE SERVICES "ON-LINE"	33
PARTICIPATION AUX SALONS HALIEUTIQUES	37
VALORISATION DU TOURISME PECHE	39
RESTAURATION DES HABITATS PISCICOLES	41
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES	46

LA MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL

QUI SOMMES-NOUS ?

HISTORIQUE

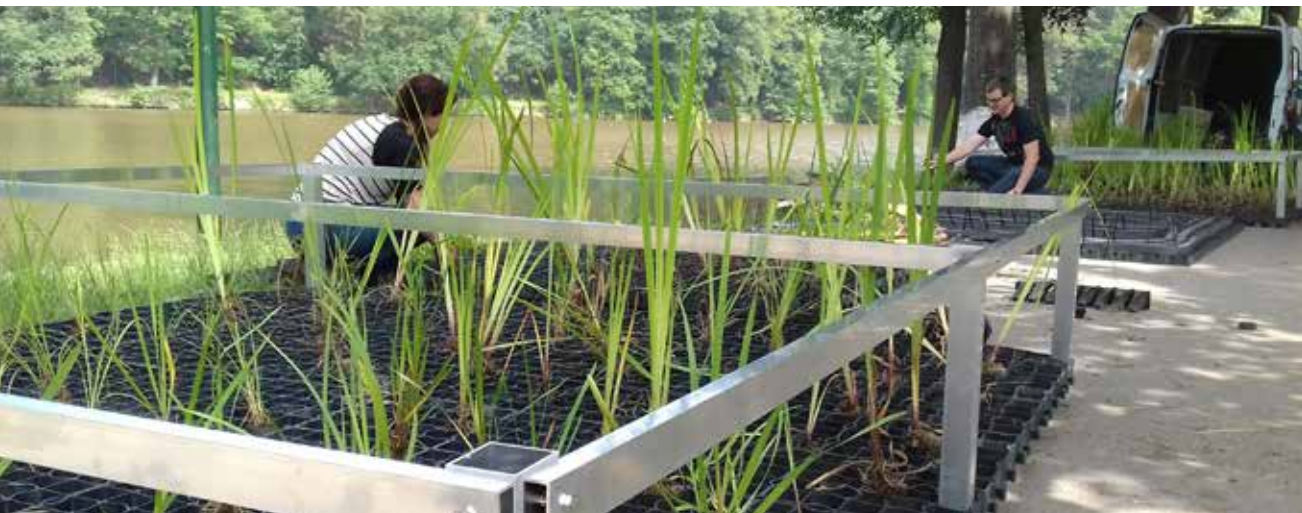
La création d'une structure cohésive où chaque Fédération serait représentée pour y mener une concertation permanente fut évoquée en 1996. Quelques années plus tard, le 11 mars 2001, la Maison wallonne de la pêche vit le jour, réunissant les forces vives des associations de pêcheurs de Wallonie.

Quand s'est posé la question de la localisation de l'association, par sa vocation de capitale wallonne, Namur s'est imposée naturellement comme point symbolique, à l'embouchure de la Meuse et de la Sambre et comme point géographique central. Actuellement, outre le siège social établi

à Namur, l'asbl dispose de deux unités d'établissement complémentaire localisé à Pepinster et à Habay-la-Neuve.

L'association a pris en charge les missions de soutien logistique aux fédérations associées, de promotion d'une pêche respectueuse de l'environnement, de formation et d'information des pêcheurs, d'éducation des jeunes, de protection et de restauration des milieux aquatiques. En outre, l'association répond, dans la mesure de ses moyens, aux sollicitations de l'administration wallonne, du Gouvernement wallon ou du cabinet du ministre ayant la pêche dans ses attributions.

“une structure professionnelle animée par un personnel disposant de compétences dans des domaines variés”



LA MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL

L'ÉQUIPE



DIRECTION

Frédéric Dumonceau, bioingénieur, engagé par l'association le 1^{er} mars 2005, occupe le poste de directeur depuis le 1^{er} février 2008.

Il assure essentiellement des tâches administratives et une partie de la gestion financière et du personnel de l'asbl.



SECRETARIAT

Bérengère Englebin, assistante de Direction, a intégré l'association le 23 août 2004. Elle a été rejoint en février 2012 par **Mélissa Praillet** qui assure la fonction d'assistante administrative depuis cette date.

Elles assurent notamment les tâches administratives et comptables de l'asbl.



JURIDIQUE

Bruno Lejeune, juriste de formation, assure un soutien juridique aux fédérations et sociétés de pêche de même que le traitement des dossiers juridiques internes à l'asbl. Les litiges, les enquêtes publiques, les affaires de pollutions sont prises en charge par le juriste de l'association.



COMMUNICATION

Thibault Dreze, licencié en communication a été engagé en 2018. Il s'occupe de la rédaction des contenus des lettres d'information, des sites Internet, les publications sur les réseaux sociaux... Il prend en charge la valorisation des actions de l'asbl.



SCIENTIFIQUE

Julien Gilles, bachelier en environnement, assure la mise en oeuvre et le suivi des actions de restauration d'habitats depuis avril 2011. Il a été rejoint par **Arnaud van den Hove** bachelier en environnement et **Fanny Legrain** licenciée en biologie en juin 2016.



ANIMATIONS

Aland Duray, formateur agréé, anime l'école de pêche itinérante depuis 1999 d'abord pour la F.S.P.F.B. et, depuis 2016, par la Maison wallonne de la pêche. **Vincent Fostier** assure les animations au niveau de la Maison de la pêche du Luxembourg.

LA MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL

LES FÉDÉRATIONS

“La Maison wallonne de la pêche asbl regroupe l'ensemble des fédérations de pêche agréées en Région wallonne.”



AMBLÈVE

Siège social

Route de Falize, 56
4960 Malmedy

N° d'entreprise

0508.588.519

Contacts

info@peche-ambleve.be
www.peche-ambleve.be



DENDRE

Siège social

rue des Culots, 16
7950 Huissignies

N° d'entreprise

0447.577.202

Contacts

facebook.com/fhpsbd/



LA MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL

MEMBRES

**DYLE-GETTE**

Siège social
rue de Fontigny, 72
1350 Orp-le-Grand

N° d'entreprise
0641.833.954

Contacts
federationdylegette.be

**ESCAUT-LYS**

Siège social
rue Fournes, 18
7620 Bléharies

N° d'entreprise
0413.139.034

LA MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL

LES FÉDÉRATIONS



HAINE

Siège social
rue Gontrand Bachy, 9
7032 Spiennes

N° d'entreprise
0469.471.486

Contacts
fhpsbh@proximus.be
www.fhpsbh.org



LESSE

Siège social
rue de l'Aunée, 5
6953 Forrières

N° d'entreprise
0633.658.735

Contacts



MEUSE AMONT

Siège social
Chaussée de Liège, 2019/12
5100 Jambes

N° d'entreprise
0411.086.988

Contacts
peche-meuse-amont.be



MEUSE AVAL

Siège social
rue de la Collectivité, 49
4100 Seraing

N° d'entreprise
0642.686.069

Contacts
facebook.com/FMAasbl/



MOSELLE

Siège social
Neffe, 227 A
6600 Bastogne

N° d'entreprise
0656.727.315

Contacts



OISE

Siège social
rue du Trieu de l'Air, 54
6460 Bailièvre

N° d'entreprise
0658.769.065

Contacts

LA MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL

MEMBRES



OURTHE

Siège social
place Roi Albert, 19
6660 Houffalize

N° d'entreprise
0835.326.089

Contacts
www.pecheurs-ourthe.be



SAMBRE

Siège social
route de Mons, 204
6560 Erquelinnes

N° d'entreprise
0644.393.071

Contacts
pecheurfedere.sitew.be



SEMOIS-CHIERS

Siège social
rue Nouvelle, 17
6760 Ethe

N° d'entreprise
0642.869.478

Contacts
www.fhpsbsc.be



SENNE

Siège social
rue de Hal, 104
1421 Ophain-Bois-S-Isaac

N° d'entreprise
0449.429.902

Contacts



VEDRE

Siège social
rue Neuve, 35
4860 Pepinster

N° d'entreprise
0424.333.329

Contacts
facebook.com/fhvesdre/



F.S.P.F.B.

Siège social
rue Lucien Namêche, 10
5000 Namur

N° d'entreprise
0420.460.554

Contacts
fspfb.be
info@fspfb.be

ACTIONS DE SUPPORT

SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS AGRÉÉES ET À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

En 2018, deux réunions des fédérations de pêche agréées ont été organisées pour débattre de thématiques de portée régionale.

La première réunion s'est tenue le 9 juin 2018. L'objet de la réunion était d'étudier l'opportunité de prolonger la période de pêche des espèces du groupe 2, de valider la ventilation des budgets fédéraux et d'aborder la problématique de l'accessibilité aux berges des voies hydrauliques.

Les fédérations se sont réunies le 29 septembre 2018 en vue d'analyser l'opportunité d'amender certains points de l'arrêté du gouvernement wallon relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche du 8 décembre 2016. La question de la prise en compte des plans d'eau dans les subventions d'empoissonnement a également pu être abordée.

CESSION DU DROIT DE PÊCHE DES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC

Le décret du 27 mars 2014 prévoit que les personnes morales de droit public qui n'exploitent pas elles-mêmes leurs droits de pêche doivent les céder à une fédération agréée ou à une société affiliée. Cette disposition n'est pas encore connue de toutes les instances concernées et n'est donc pas toujours respectée.

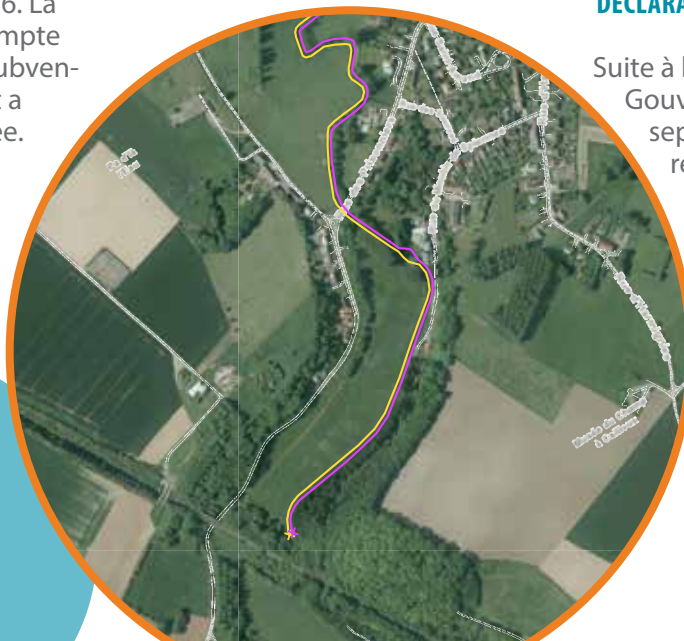
A la demande de plusieurs fédérations, la Maison wallonne de la pêche a contribué à informer les personnes morales de droit public concernées par cette disposition reprise à l'article 7 du décret via des réunions bilatérales ou des séances d'informations.

Ce premier volet d'information a été complété, le cas échéant, par la rédaction d'une convention de cession des droits de pêche éventuellement après négociations quant aux clauses à intégrer dans ces conventions. Un document type a été établi et peut servir de base aux futures conventions établies entre les personnes morales de droit public et les fédérations de pêche agréées.

Afin d'identifier les parcours concernés par cette mesure, une cartographie a été réalisée des parcelles jouxtant un cours d'eau appartenant aux personnes morales de droit public désireuses d'établir une convention de cession du droit de pêche avec une fédération de sous-bassin.

DÉCLARATIONS ANNUELLES

Suite à la parution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 relatif au régime d'agrément des fédérations, les sociétés de pêche membres d'une fédération agréée doivent transmettre annuellement leur parcours de pêche via le formulaire prévu à cet effet.



Les fédérations agréées sont chargées de compiler ces informations et les transmettre à l'administration régionale.

Face à cette nouvelle obligation, la Maison wallonne de la pêche a vectorisé l'ensemble des parcours des fédérations halieutiques et piscicoles agréées et de leurs sociétés membres. Cette cartographie a été établie sous forme d'un shapefile au moyen du Système d'Information Géographique.

Parmi les quinze fédérations, deux ne possèdent pas de parcours de pêche au sens du décret de 2014. Ces fédérations affilient des sociétés de pêche actives sur les voies hydrauliques ou sur des eaux qui ne sont pas soumises au décret de 2014.

Cette cartographie facilite les démarches des sociétés fédérées et des fédérations agréées en leur permettant de renseigner uniquement les modifications survenues durant l'année à l'aide de cartes fournies par l'association.

Une application a été développée en 2017 pour permettre l'importation des données vectorisées sur le site des parcours de pêche de Wallonie. Cela permet de maintenir le site Internet à jour en assurant au minimum une fois par an l'injection de données actualisée des déclarations annuelles dans la base de données du site.

2 287 968

MÈTRES DE RIVES DE PARCOURS DE PÊCHE

Le linéaire de rives cumulé de l'ensemble des parcours de pêche vectorisés par la Maison wallonne de la pêche dans le cadre de la déclaration annuelle des fédérations agréées et de leurs sociétés membres.

1547

TRONÇONS DE PARCOURS DE PÊCHE

Le nombre de tronçons de parcours de pêche dont les droits sont détenus par des fédérations agréées ou leur sociétés membres

174

SOCIÉTÉS/FÉDÉRATIONS TITULAIRES DE DROITS DE PÊCHE

Le nombre de fédérations agréées et de sociétés membres de celles-ci disposant de parcours au sens du décret du 27 mars 2014. Les sociétés actives sur les voies hydrauliques ou les eaux qui ne sont pas soumis au décret ne sont pas comptabilisées.

13

FÉDÉRATIONS DE SOUS-BASSIN CONCERNÉES

Deux fédérations sur les quinze fédérations agréées ne possèdent pas de parcours de pêche au sens du décret du 27 mars 2014.

5

FÉDÉRATIONS AGRÉÉES

Cinq fédérations de sous-bassin font appel à la Maison wallonne de la pêche asbl pour constituer les dossiers de demande de dérogations.

77

SECTEURS

Le nombre de secteur a baissé de 11 % par rapport à l'année précédente en raison de la suppression de secteurs sur l'Amblève qui ne faisaient plus l'objet d'opérations.

301

TIRS

C'est le nombre de tirs létaux accordés pour le grand cormoran soit une diminution de 9 % par rapport à 2017

444

OPÉRATIONS

Plus de 444 opérations de terrain ont été réalisées par les chasseurs en vue d'effaroucher les grands cormorans sur les secteurs de tirs soit une augmentation de 57 % en comparaison à l'année dernière.

DÉROGATION « CORMORANS »

A la demande des fédérations halieutiques et piscicoles de la Vesdre, de l'Amblève, de l'Ourthe, de la Meuse aval et de la Meuse amont, l'association a introduit des demandes de dérogations visant à pratiquer l'effarouchement et le tir légal d'oiseaux piscivores dont le Grand cormoran et le héron cendré.

La Maison wallonne de la pêche s'est chargé d'assurer la rédaction des dossiers :

- mise à jour des formulaires ad-hoc ;
- réalisation et mise à jour des cartes des secteurs de tir ;
- évaluation des dommages piscicoles subis ;
- justifications des motifs de tir pour chaque secteur, etc.

L'envoi des dérogations et des carnets d'observations et de tir aux chasseurs concernés a été assuré par ses soins.

Enfin, l'association s'est occupée de rédiger les rapports d'observation et de tir : collecte des données auprès des chasseurs et rédaction de rapports détaillant les observations, les tirs effectués et l'évolution de la fréquentation des secteurs par les cormorans.

La suppression de certains secteurs sur l'Amblève qui ne faisaient plus l'objet de tirs explique la diminution observée des secteurs de tir par rapport à l'année dernière. La suppression de ces secteurs a logiquement impacté également le nombre de tirs létaux autorisés.

Bien que les fédérations bénéficient du soutien de nouveaux chasseurs, le nombre de ceux-ci réellement actifs semble toutefois rester stable.

ACTIONS DE SUPPORT

SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS AGRÉÉES ET À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

DÉPÔT DE REQUÊTES EN ANNULATION AU CONSEIL D'ÉTAT

En 2017, la Maison wallonne de la pêche a introduit un recours en annulation auprès du Conseil d'état contre le permis accordé à la société Pitance pour l'exploitation de kayak sur la Lesse.

Ces démarches ont été réalisées conjointement avec plusieurs autres plaignants. La raison principale de cette opposition est l'exploitation disproportionnée du cours d'eau et les demandes de révision à la hausse du nombre de kayak sur le cours d'eau.

Les partenaires ont souhaité communiquer largement sur cette action à travers la presse. Une conférence a donc été organisée en mai 2018 afin d'expliquer les motivations des différents intervenants et d'insister sur l'importance de préserver le cours d'eau d'une exploitation massive de kayak.

L'association a initié une démarche similaire sur l'Ourthe suite aux demandes successives de trois sociétés de loueurs de kayaks pour augmenter le nombre de mises à l'eau autorisée.

Dans la mesure où cette extension de l'exploitation du cours d'eau constitue un risque de nuisance pour le cours d'eau en lui-même mais également pour les pêcheurs qui le fréquentent, la Maison wallonne de la pêche a déposé deux requêtes en 2018 en concertation avec la fédération halieutique impactée.

ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX DE PÊCHE

Suite à la réunion organisée avec l'administration et les ministres en charge de la pêche, d'une part, et de la mobilité et des voies-hydrauliques, d'autre part, la Maison wallonne de la pêche a entamé la mise à jour des inventaires d'accessibilité aux voies-hydrauliques réalisés entre 2005 et 2009.

Les plans élaborés dans les dossiers ont été actualisés et vectorisés sur une carte plus lisible. Les dossiers détaillant les secteurs accessibles ou non sont également en cours de révision. Les territoires des fédérations ayant évolué depuis la fin des inventaires, les anciens dossiers sont réorganisés par sous-bassin au lieu de se calquer sur les territoires des anciennes fédérations.

A terme, l'objectif est de pouvoir bénéficier d'aménagements destinés à améliorer l'accès aux berges et la praticabilité de celles-ci.



PROMOTION

ACTIONS DE PROMOTION D'INTÉRÊT RÉGIONAL

JOURNÉE PORTES OUVERTES DES ÉCOLES DE PÊCHE AGRÉÉES

La journée « portes ouvertes » des écoles de pêche de Wallonie a été organisée le 29 avril 2018. Des activités ont été proposées dans une dizaine d'écoles de pêche selon un canevas commun.

Initiation à la pêche pour tous visant l'autonomie des apprenants pour les principaux gestes à poser en action de pêche, présentation des poissons de Wallonie et des milieux aquatiques, promotion de la vente des permis de pêche en ligne sont les actions essentielles que les écoles de pêche mettaient en place à l'occasion de cette journée.

La communication de cette journée a été lancée le 17 mars 2018 par Monsieur le Ministre René Collin à l'occasion de l'ouverture de la pêche de la truite. Le Ministre a dévoilé l'ensemble des activités prévues dans le cadre d'un plan de promotion du permis de pêche lors de cette conférence de presse organisée à Houffalize.

Un plan de communication ambitieux a été mis en place par la Maison wallonne de la pêche afin de faire connaître cet événement du grand public :


- diffusion de **65.000 folders** dans les boîtes aux lettres des riverains des événements sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de chaque site ;
- diffusion de **40 séquences radiophoniques** sur Vivacité et NRJ durant la semaine qui précède la journée ;
- insertion de **deux encarts** promotionnels dans les journaux L'Avenir ;
- envoi de communiqués de presse plusieurs semaines avant l'événement et un communiqué de rappel la semaine qui précède celui-ci ;
- promotion de l'événement via les médias sociaux ;
- envoi d'affiches aux offices du tourisme, écoles de pêche, écoles des entités proches des sites d'animations ;
- insertion de l'affiche dans tous les supports de communication de la Maison wallonne de la pêche ;
- promotion via le site des écoles de pêche de Wallonie www.ecolesdepeche.be ainsi que sur la page Facebook liée.






Sur les dix-neuf écoles agréées en Région wallonne, **douze** ont participé à l'initiative (dont une école en voie d'agrément). Trois écoles se sont regroupées à La Roche-en-Ardenne et intégrées à un événement ambitieux visant à mettre la truite à l'honneur dans toute l'entité durant un week-end complet.



 "L'As de pêche" – Etangs de Coeurcq à Tubize

 "La Bouvière" – Pry-lez-Walcourt

 École de pêche Kevret-Andenne - Étang de Kevret à Andenne.

 École de la MMER asbl - Moulin de Hosdent à Latinne

 École de pêche "Ourthe - Amblève" – Comblain-au-Pont


 École de la Fédération halieutique de la Vesdre – Étang de Mamgombroux à Jalhay



École de pêche du Club liégeois de pêcheurs à la mouche - La Roche-en-Ardenne

École de pêche de RIVEO – La Roche-en-Ardenne

École du GSPOBL – La Roche-en-Ardenne

La Maison de la pêche du Luxembourg – Étang de Bologne à Habay-la-Neuve 

École de pêche itinérante – Étang de Naninne à Namur 

C.R.E.E. – Faux-les-Tombes 

Le nombre de participants sur l'ensemble des sites s'élève à **446 visiteurs**.

Les participants adultes étaient majoritairement non pêcheur tandis que les jeunes participants sont plus ou moins à part égale pêcheur et non pêcheur. L'événement a attiré davantage de familles que de touristes. Globalement les écoles de pêche semblent satisfaites de cette initiative.

La date choisie semble globalement bien convenir, 75 % des écoles participants ont proposé de retenir la date du dimanche 28 avril 2019 pour la deuxième édition de cette journée portes-ouvertes. Globalement, le public ciblé a été atteint par cet initiative.

84 %

Des écoles de pêche participantes étaient satisfaites de la **promotion** réalisée pour la première journée "portes ouvertes" des écoles de pêche de Wallonie.

64 %

Des écoles de pêche étaient satisfaites du nombre de **participants** aux activités organisés par leurs soins dans lors de la journée "Mordre à l'hameçon".

92 %

Sur les douze écoles de pêche agréées participantes, 92 % de celles-ci sont désireuses de renouveler l'opération en **2019**.

PROMOTION

ACTION DE PROMOTION D'INTÉRÊT RÉGIONAL

PÊCHE EN FÊTE

Les journées « Pêche en fête » ont été initiées en 2005 afin de susciter l'intérêt du public pour la pêche.

Suite au bilan dressé en 2012, des adaptations ont été décidées en matière d'organisation de l'événement afin d'améliorer le retour en terme de visites.

Le nombre d'événements a donc été limité à cinq pour permettre d'éviter une dispersion des subsides. En outre, en raison du succès des événements récurrents, il a été décidé de demander aux Fédérations organisatrices de s'engager pour un minimum de trois années sur un même site et aux mêmes dates.

L'association a exploré plusieurs pistes pour parvenir à donner le meilleur écho possible aux journées « Pêche en fête ». Depuis quelques années, les principaux outils promotionnels sont la pose de lettrages sur les véhicules des organisateurs, la distribution de flyers par bpost ainsi que la pose d'affiches au niveau local. En sus, cette année, un spot publicitaire était prévu pour l'événement d'Habay-la-Neuve sur la radio « Must FM - Mint ».

La Maison wallonne de la pêche assure également une promotion via les médias sociaux (Facebook – Twitter – Instagram) et sur les sites Internet de l'asbl.

« Le Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique de Wallonie a pris l'initiative de financer un événement remarquable propre à frapper les esprits et à susciter un engouement pour la pêche auprès de ceux qui ne la pratiquent pas ou qui ne la pratiquent plus. »



Pour l'édition 2018, quatre sites ont accueilli un événement "pêche en fête":

6 mai 2018 – Lac de Bambois (Fédération de la Sambre – Club de pêche du lac de Bambois) – 300 visiteurs estimés par les organisateurs.

20 mai 2018 – Étang de Bologne (Maison de la pêche du Luxembourg) – 10.000 visiteurs estimés par les organisateurs.

21 mai 2018 – Étangs de Coeurcq à Tubize (Fédération de la Senne – Société royale les pêcheurs réunis de Tubize) – 2000 à 2500 visiteurs estimés par les organisateurs

27 mai 2018 – Étangs communaux à Stavelot (Fédération de l'Amblève – Société Les pêcheurs réunis de Trois-Ponts et la Truite de Stavelot) – 700 visiteurs estimés par les organisateurs.

SIMULATEUR DE PÊCHE SPORTIVE

Lors des foires et salons, le simulateur de pêche permet d'attirer les visiteurs curieux ou, pour les pêcheurs aguerris, de tester la pêche virtuelle. Cet outil offre la possibilité de faire ressentir les sensations de la pêche aux visi-



teurs dans un environnement exempt de cours d'eau et de plans d'eau. Il permet d'initier le contact découlant sur des échanges relatifs à l'apprentissage de la pêche et/ou aux actions de l'association de façon plus générale.

En 2018, le simulateur de pêche sportive était présent sur vingt et une activités dont treize étapes du Beau Vélo de RAVeL.

Moyennant la signature d'une convention de prêt, le matériel est mis à disposition des écoles de pêche et des Fédérations dans le cadre d'animations de sensibilisation. En revanche, celui-ci n'est pas prêté dans le cadre de démarche commerciale ou d'événements privés.

BEAU VÉLO DE RAVEL

L'association était présente dans le village du Beau Vélo de RAVeL chaque semaine pendant tout l'été. L'objectif de cette participation était d'assurer la promotion de la pêche auprès d'un public non pêcheur et d'œuvrer à améliorer l'image de ce loisirs notamment à l'aide du simulateur de pêche. Une promotion spécifique du permis jeune était assurée sur le stand.

L'équipe s'est relayé tous les samedi de juin à septembre pour assurer les animations sur le stand de l'association. L'occasion aussi de remercier les fédérations Dyle-Gette, Haine, Meuse amont, Meuse aval, Vesdre et Amblève pour leur soutien lors du passage du Beau Vélo dans leur sous-bassin.

A chaque étape, l'association a organisé un concours permettant au gagnant de participer à une journée découverte pêche gratuitement avec l'école de pêche itinérante. La saison s'est clôturée par une dernière activité à l'occasion du dimanche sans voiture au sein de la ville de Bruxelles. Une animation a été organisée à la fin de la saison avec l'ensemble des gagnants à l'étang de Nannine.

BEAU VÉLO DE RAVEL

Localisation des étapes de l'édition 2018 auquel a participé la Maison wallonne de la pêche en vue d'assurer la promotion de cette activité auprès des promeneurs.





PROMOTION

ACTIONS DE PROMOTION D'INTÉRÊT RÉGIONAL

SUSCITER L'INTÉRÊT DU PUBLIC

Afin de promouvoir la pêche, il est indispensable de toucher de nouveaux publics. Dans ce cadre, l'association participe très régulièrement à des foires et des salons qui sortent du domaine halieutique.

18 mars 2018 – Journées wallonnes de l'eau

En collaboration avec la fédération agréée Meuse amont et le contrat de rivière Haute Meuse, l'association a assuré des visites de la noue de Waulsort en expliquant les travaux effectués sur celle-ci et les objectifs poursuivis.

6 mai 2018 – Journée « Espace vert » de la ville de Namur

Depuis plusieurs années, la Maison wallonne de la pêche est présente à cet événement pour expliquer le fonctionnement des radeaux végétalisés implantés dans la région namuroise.



20 mai 2018 – Journée sportive Plaine des Coquerées à Ottignies

L'association a participé à cet événement en collaboration avec la fédération agréée Dyle-Gette. Les animations avec le simulateur de pêche ont permis d'attirer les curieux et de les informer sur la pratique de la pêche.

27 – 30 juillet 2018 - Foire de Libramont

Comme chaque année la Maison wallonne de la pêche asbl est présente à la foire de Libramont dans le village de l'agriculture situé dans le Hall 3. Son rôle au sein du village, assurer une visibilité pour la pêche, les poissons et les milieux aquatiques au sein de la foire. L'équipe sur place informe également les visiteurs des actions menées par l'association et répondent aux questions variées concernant la pêche en Wallonie.

8 septembre 2018 - Salon des sports de Colfontaine

Équipé du simulateur de pêche sportive, la Maison wallonne de la pêche assure une animation auprès des jeunes de l'entité en quête d'une activité sportive pour l'année scolaire. En soutien à la société de pêche de l'entité, l'association propose de découvrir les bienfaits générés par la pratique de la pêche.

29 – 30 septembre 2018 - Salon 1001 familles

Dans le cadre du plan de promotion de la pêche, la Maison wallonne de la pêche asbl a participé pour la première fois au salon 1001 familles qui se déroule au Wex à Marche-en-Famenne. Ce salon propose des spectacles, animations et attractions regroupés au sein de cinq villages thématiques.



OUVERTURE DE LA PÊCHE DE LA TRUITE

A l'occasion de l'ouverture de la pêche de la truite, une conférence de presse a été organisée à Houffalize en présence du Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme et délégué à la Grande Région.

Ce fut l'occasion pour lui de dévoiler à la presse son plan de promotion de la pêche considéré comme l'un des loisirs « nature » les plus prisés dans nos contrées. Le plan initié avec la Maison wallonne de la pêche est décliné suivant quatre axes.

Le Ministre a rappelé que « *la pêche, tout en étant une activité sportive et de loisir, participe également à la gestion écologique de nos cours d'eau et constitue*

un atout non négligeable pour le tourisme et l'économie. » avant de se rendre au bord de l'Ourthe pour tenter de capturer une truite qui la fréquente.

BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE

A l'écran...

La Maison wallonne de la pêche a participé au tournage de l'émission « **Printemps grandeur nature** » tournée à Profoundeville et diffusée le samedi 14 avril 2018 sur la RTBF.

L'émission « **Les Ambassadeurs** » du 28 mai 2018 était consacrée à la pêche. Tournée à Sy (Ferrières) en bord d'Ourthe, on peut y découvrir le type d'activité proposée par l'école de pêche itinérante.

Une séquence sur la pêche a également été diffusée sur MaTele dans l'**InfoEte** du 26 juin 2018.

Les ateliers pêche réalisés par les étangs de Strepv avec le soutien de l'école de pêche itinérante ont fait l'objet d'un reportage sur Antenne Centre Télévision le 12 juillet 2018.

Enfin, neuf émissions consacrées à la pêche ont été réalisées et diffusées par canal Zoom et canal C durant l'été 2018. L'association a été mise à contribution pour expliquer les dispositions réglementaires qui régissent la pratique de la pêche en Wallonie. Outre

la séquence sur la réglementation, les deux télévisions locales ont diffusé des séquences sur les techniques de pêche : pêche au coup en surface, pêche au coup à la longue canne, pêche au feeder, pêche à l'anglaise, pêche à la mouche, pêche de la carpe, pêche de la truite, pêche au leurre.



Dans la presse...

RTBF info du 20 février 2018 – Les écrevisses américaines envahissent les cours d'eau wallons

L'avenir du 9 mars 2018 – 240 kg de civelles dans les cours d'eau

La Meuse Huy-Waremme du 18 avril 2018 – Dynamiser la reproduction des poissons

L'avenir Huy-Waremme du 19 avril 2018 – Statte : des frayères sur les berges de la Mehaigne

Le Soir info du 30 mai 2018 – Gare, la Lesse déborde !

L'avenir Luxembourg du 14 juin 2018 – Un second radeau sur le plan d'eau



Dernière Heure du 20 juin 2018 – Deux nouveaux radeaux végétalisés à Vielsalm !

La Meuse Luxembourg du 25 juin 2018 – Un radeau végétalisé sur le plan d'eau

Dernière Heure du 10 juillet 2018 – Égalité sur toute la ligne de pêche à Péruwelz.

Dernière Heure du 13 juillet 2018 – Insolite : un cousin du piranha pêché dans la Semois

Courrier de l'Escaut du 14 juillet 2018 – Troisième pêche solidaire au Jaunay-Clan

Dernière Heure du 16 juillet 2018 – La pêche a été bonne et chaleureuse à Péruwelz

Le Jour Verviers du 28 juillet 2018 – Pollution : plus de 1000 poissons morts dans la Vesdre

La Nouvelle Gazette (Centre) du 07 août 2018 – La pêche interdite en eaux vives

L'avenir Huy du 14 août 2018 – Découvrir la chasse... et la pêche

La Meuse (Basse-Meuse) du 21 août 2018 – Le Beau Vélo de RAVeL arrive à Ans ce samedi

La Province (Mons) du 29 août 2018 – Une course de canards en plastique pour la ducasse

Le Vif du 12 novembre 2018 – Le silure, Frankenstein de nos rivières.

16h - 19h



Quoi de Neuf ?

Sur les ondes...

Diffusé le 10 août sur les antennes de La Première, un reportage était consacré aux impacts du réchauffement climatique et des interventions des humains, sur les poissons de nos rivières.

Le silure glane a fait l'objet d'une séquence dans l'émission « **Quoi de neuf** » sur l'antenne de Vivacité. L'occasion pour la Maison wallonne de la pêche de fournir quelques explications sur les meurs de ce poisson.

PROMOTION

COORDINATION DES ÉCOLES DE PÊCHE AGRÉÉES

Depuis le 15 juillet 2006, la Maison wallonne de la pêche asbl assume les missions relatives à la formation halieutique en Wallonie. Dans ce cadre, elle assure la coordination et la promotion des écoles de pêche. Elle assure également l'information des responsables des écoles et des formateurs de pêche.

Depuis le 1er janvier 2016, l'association a repris la gestion de l'école de pêche itinérante mis sur pied en 1999 par la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique et financée depuis cette date par le Fonds budgétaire pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie.

Fin 2018, la Wallonie comptait vingt écoles de pêche agréées par la Région wallonne. Plusieurs nouvelles écoles ont entamé les procédures pour être reconnue « École de pêche agréée par la Région wallonne ».

EP01 - École de la MMER asbl -
Moulin de Hosdent

EP10 - École de la Fédération Royale des Pêcheurs à la ligne de la Basse-Meuse liégeoise

EP16 - École de la Fédération Halieutique et Piscicole des sous-bassins de l'Escaut et de la Lys

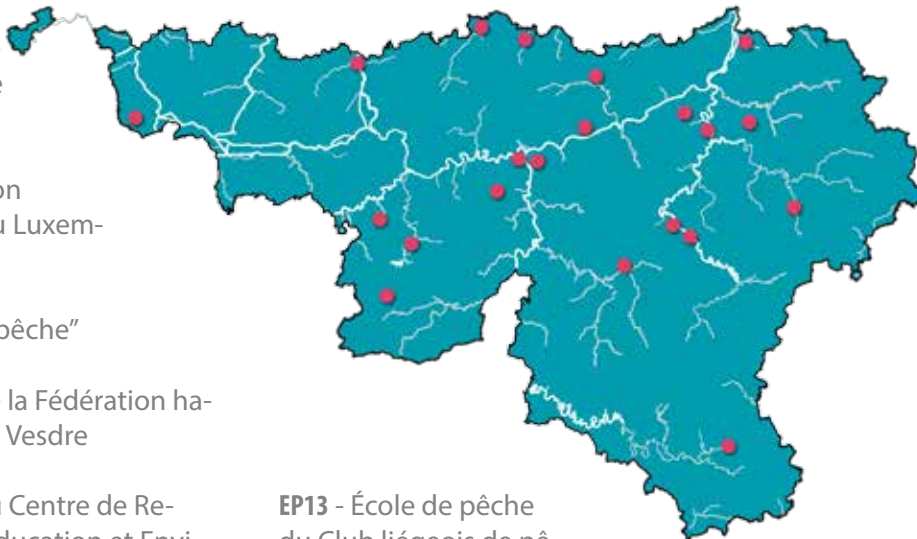
EP02 - École de pêche "Les Truites de la Haute Lesse"

EP11 - École de la Fédération des Pêcheurs des deux Gettes et affluents

EP17 - École du lac de Bambois - IDEF asbl

EP03 - École de pêche itinérante

EP04 - École de pêche "Ourthe - Amblève"



EP18 - École de Trois-Ponts - Fédération Halieutique de l'Amblève

EP05 - La Maison de la pêche du Luxembourg

EP19 - Les pêcheurs du Parc de la Dyle

EP06 - "L'As de pêche"

EP07 - École de la Fédération halieutique de la Vesdre

EP20 - Société Royale Les Pêcheurs réunis d'Andenne-Seilles et environ ASBL

EP08 - École du Centre de Recherches en Education et Environnement (CREE)

EP13 - École de pêche du Club liégeois de pêcheurs à la mouche

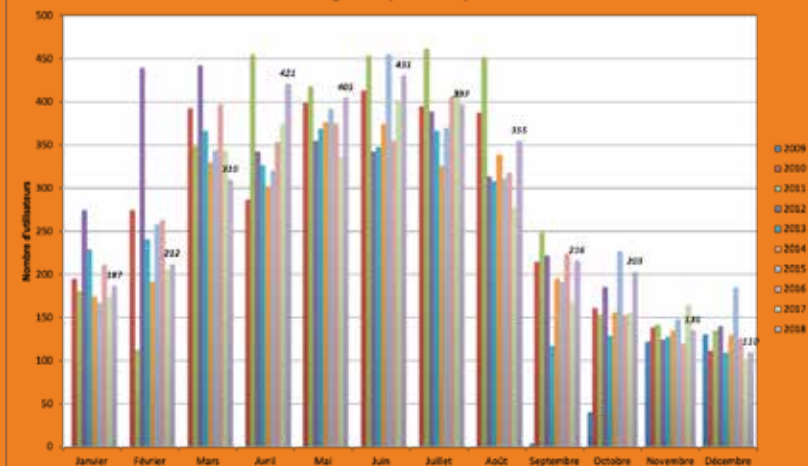
EP21 - Martin le Pêcheur ASBL

EP09 - École de la Fédération des pêcheurs de l'Ourthe

EP14 - "La Bouvière"

EP15 - École de pêche de RIVEO

Evolution du nombre d'utilisateurs du site
des stages de pêche depuis 2009.

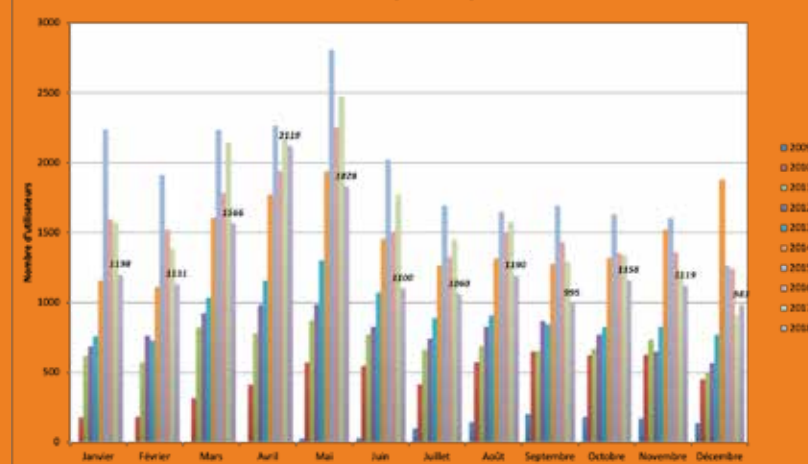


3382

UTILISATEURS DU SITE STAGESDEPECHE.BE

Le site a été visité par 3382 visiteurs uniques en 2018 soit une progression de 8 % par rapport à l'année 2017.

Evolution du nombre d'utilisateurs du site
des écoles de pêche depuis 2009.



15 447

UTILISATEURS DU SITE ECOLESDEPECHE.BE

Le site a été visité par 15 447 visiteurs uniques en 2018 essentiellement de France (47%) et de Belgique (31%).

CENTRALISER L'OFFRE DE STAGES

En 2009, l'association a mis en ligne un site Internet assurant la centralisation et la diffusion des offres de journées découvertes et de stages de pêche. L'association collecte les informations auprès des écoles de pêche agréées afin de les encoder dans la base de données de l'application.

Outre l'intérêt de centraliser les informations, la diffusion sur Internet permet à tout un chacun de prendre connaissance de l'offre en matière d'initiation à la pêche et de s'y inscrire.

Le site des stages est essentiellement consulté entre le mois de mars et d'août. Cette période correspond au pic d'offres de stages sur le site Internet. Lorsque l'offre diminue, les visites chutent parallèlement.

Globalement la fréquentation du site reste stable par rapport aux années antérieures.

La révision du site Internet débutée en 2017 s'est poursuivie en 2018 afin d'améliorer la visibilité de l'offre en matière d'animation pêche. A l'occasion de cette révision, l'association a également souhaité développer un outil au bénéfice des responsables des écoles de pêche agréées.

Dans un contexte de simplification administrative, le site permettra l'informatisation et la rationalisation des formulaires à destination des écoles de pêche.

Les organisateurs de stage pourront compléter les informations directement sur le site. Celles-ci seront utilisées pour assurer la promotion des activités et transmettre les données demandées par l'administration régionale.

ASSURER LA VISIBILITÉ DES ÉCOLES

Le site Internet des écoles de pêche constitue une vitrine promotionnelle des écoles et de leurs activités. Le site a aussi été conçu comme un outil à destination des formateurs et des candidats formateurs. De nombreux outils, supports et autres ressources utiles sont disponibles à leur intention sur le site.



L'association a créé la page Facebook des écoles de pêche de Wallonie en 2014. Depuis cette date, elle l'alimente régulièrement avec les annonces de stages, les événements en lien avec les écoles de pêche, les reportages photographiques réalisés lors des stages, les informations générales relatives aux initiations à la pratique de la pêche, etc. Au 31 décembre 2018, celle-ci avait été rejointe par **863 personnes**.

CRÉATION ET DIFFUSION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

Avec les changements réglementaires survenus récemment, le contenu des fiches «poisson» a dû être revu. En effet, chaque fiche dispose d'un volet consacré à la réglementation en matière de pêche pour l'espèce présentée. Seule trois espèces ne nécessitaient pas de changements à ce

niveau en raison de leur interdiction totale de pêche : le saumon atlantique, la truite de mer et la bouvière. Des changements sont survenus pour toutes les autres espèces de poissons.

Les fiches corrigées en 2017 ont été réimprimées et diffusées cette année grâce à un soutien financier de la Région wallonne.

GESTION DES OUTILS DIDACTIQUES

Les malles didactiques permettent aux écoles de pêche agréées de disposer d'outils didactiques et de supports en prêt lors de leurs activités.

Sur simple demande auprès de la Maison wallonne de la pêche asbl et moyennant la signature d'une convention et le versement d'une caution, l'école de pêche dispose de nombreux outils pour aborder plus facilement les nombreux thèmes liés à l'eau et à la pêche lors de l'apprentissage : maquettes, posters, jeux, plans, schémas, vidéo cassettes, logiciels et animations diverses sur de multiples supports (papier, électronique, objets 3D).

Afin de rationaliser les dépenses au niveau du Fonds piscicole et halieutique de Wallonie, il était plus pragmatique de mutualiser ces outils et de les mettre à disposition de plusieurs écoles de pêche.





En 2018, outre les malles didactiques utilisées régulièrement par l'école de pêche itinérante, l'As de pêche à Tubize, la Maison de la pêche du Luxembourg à Habay et l'école de la Fédération Halieutique de l'Amblève à Trois-Ponts, des prêts ont été consentis à :

- *L'école de pêche « La Bouvière » - Silenrieux*
- *L'école de pêche de la Fédération des pêcheurs de l'Ourthe*
- *La Fédération agréée du sous-bassin de la Dendre*
- *L'Amicale des pêcheurs de la Biesme*

Dans ces deux derniers cas, une personne ayant suivi la formation de formateur de pêche était la personne référente pour le prêt.

Des inventaires du contenu des malles sont systématiquement opérés à la sortie de la malle et à son retour afin de préserver cet outil. En outre, l'animateur de l'école de pêche itinérante profite de son passage dans les écoles afin de vérifier le contenu des malles prêtées. Cela évite aux bénéficiaires de devoir ramener la malle annuellement à Namur pour la réalisation de l'inventaire.

La malle est continuellement mise à jour. Certains objets ou

brochures sont supprimés ou remplacés par d'autres plus pertinents.

Les malles techniques visent le même objectif de mutualisation du matériel. La différence entre ces deux malles porte sur le type de matériel qui y est stocké, matériel didactique pour l'une et matériel informatique et de projection pour l'autre.

Les trois malles constituées n'ont été utilisées à ce jour que par l'asbl dans le cadre des formations et par l'école de pêche itinérante. Le matériel informatique acquis pour ce service devenu obsolète ne sera pas remplacé.

BILAN DES FORMATIONS 2018

	Participants	Taux de réussite	Nombre d'agrèments
Février 2018 Namur	24	83 %	9 (au 20/12/2018)
Octobre 2018 Fosses-la-Ville	20	80 %	-



FORMATION - EDUCATION

ORGANISATION DE FORMATIONS HALIEUTIQUES

FORMATIONS DE FORMATEUR NIVEAU 1

Le nouveau cadre réglementaire étant défini, l'association a lancé une nouvelle formation de formateur niveau 1. Cette formation initialement planifiée en février 2018 à Namur a été dédoublé afin de faire face à une affluence record.

La première formation s'est tenue dans les locaux de l'association les 3, 4, 17, 18 et 25 février 2018. Les ateliers ont été organisés dans les alentours de Namur afin de limiter les déplacements du groupe.

La deuxième formation a été planifiée les 13, 20, 21, 27 et 28 octobre 2018 dans la salle

« L'abreuvoir » située à Fosses-la-Ville. Les ateliers ont pu être réalisés à proximité de la salle et notamment au niveau du lac de Bambois.

Dans les deux cas, l'association assure la promotion de la formation par tous les moyens à sa disposition, sollicite les intervenants pour les différents modules de cours, planifie la formation et informe les candidats.

Une évaluation théorique écrite et orale permet de s'assurer que les bases sont maîtrisées par les candidats qui souhaitent s'investir dans les écoles de pêche agréées.

L'association assure la correction des évaluations, la cotation et la transmission de ses résultats à chaque candidat. Celui-ci reçoit également toutes les informations utiles pour le guider dans la suite de la procédure pour obtenir son agrément.

Pour la formation organisée dans les locaux de la Maison wallonne de la pêche, l'asbl a également pris en charge les aspects logistiques pour les repas de midi.



FORMATION - EDUCATION

GESTION DE L'ÉCOLE DE PÊCHE ITINÉRANTE

FORMATION DE L'ÉQUIPE

Profitant des formations de formateur de pêche organisées par ses soins, la Maison wallonne de la pêche a assuré la formation de deux de ses collaborateurs en vue de les faire agréer par la Région wallonne.

L'association se dote ainsi de trois formateurs de pêche agréés susceptibles de répondre aux demandes d'animations introduites auprès de l'école de pêche itinérante.

Cela offre des perspectives de soutien à l'animateur de l'E.P.I. pour les animations avec un grand nombre de participants mais permet également de répondre à davantage de sollicitations.

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS

Le nombre global d'animations a poursuivi sa progression en 2018 pour dépasser une centaine d'activités proposées par l'école de pêche itinérante.

On observe une nette progression des animations consacrées à la pêche au lancer. De sept animations en 2014, l'école de pêche itinérante est passée à trente-trois activités en 2018. La progression de cette technique avait motivé l'association à acquérir dix nouvelles cannes au lancer télescopiques. Celles-ci ont permis de disposer du matériel requis pour assumer la progression de ces activités en 2018.

Les animations de pêche aux carnassiers et à la carpe restent minoritaires. Ces techniques nécessitent un minimum de prérequis alors que l'école de pêche itinérante s'inscrit essentiellement dans des activités de découverte.

En 2018, la tendance s'inverse au niveau du nombre d'animations dédiées à la pêche au coup. En régression depuis quelques années, le nombre est reparti à la hausse en 2018.

En sus des animations « pêche », l'école de pêche itinérante assure des animations de sensibilisation à l'écologie de l'eau. En 2018, le nombre d'animations a légèrement diminué par rapport à l'année dernière.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Cette année, ce sont deux mille douze personnes qui ont participé aux animations assurées par l'école de pêche itinérante. Après la légère progression observée en 2017, le nombre de participants diminue à nouveau en 2018. Bien que le nombre d'animations ait augmenté, les groupes plus restreints expliquent cette tendance à la baisse déjà signalée en 2015.

Les publics bénéficiant des activités sont multiples, l'école de pêche itinérante tâche de diversifier les bénéficiaires. En effet, les différents publics cibles ayant des périodes de prédilections différentes pour les animations, les



périodes sollicitées sont complémentaires et permettent de valoriser au mieux les disponibilités de l'animateur.

Dans un premier temps, essentiellement tournés vers les sociétés de pêche et les enfants notamment à travers les écoles, l'E.P.I. s'adresse désormais aussi aux jeunes en décrochage, aux personnes souffrant d'un handicap ainsi qu'aux seniors.

LES SITES D'ACTIVITÉS

Depuis le lancement de l'E.P.I., les statistiques ont été établies par province. Afin de conserver cette série de données, ces statistiques ont été poursuivies après la restructuration par sous-bassin. Elles sont désormais complétées avec des statistiques par sous-bassin.

En 2018, le nombre d'animations est relativement stable dans les provinces du Brabant et du Hainaut, en diminution dans les provinces de Liège et de Luxembourg et en augmentation dans la province de Namur.

SATISFACTION DES GROUPEMENTS

Depuis 2017, la Maison wallonne de la pêche envoie systématiquement un formulaire à chaque bénéficiaire d'animations afin de connaître leur degré de satisfaction par rapport aux activités.

En 2018, un tiers des demandes émanaient de groupements n'ayant jamais fait appel à l'école de pêche itinérante.

97 %

RECOMMANDATIONS

La majorité des groupements bénéficiant des activités de celle-ci recommande l'école de pêche itinérante.

2012

PARTICIPANTS

C'est le nombre de participants qui ont bénéficié des activités proposées par l'E.P.I.

101

ACTIVITÉS DE L'E.P.I.

Cent une activités ont été assurées par l'école de pêche itinérante sur l'ensemble de la saison 2018.

13

FÉDÉRATIONS DE SOUS-BASSIN

Treize fédérations sur les quinze fédérations agréées ont bénéficié des activités de l'école de pêche itinérante en 2018.



INFORMATION

INFORMER LES PÊCHEURS EN WALLONIE

VULGARISATION DE LA RÉGLEMENTATION

Grâce à un soutien financier complémentaire de la Région wallonne, la Maison wallonne de la pêche a eu l'opportunité de traduire et de réimprimer les brochures «Pêcher, c'est simple» actualisées en cinq langues : allemand, néerlandais, anglais, polonais et russe.

De même les brochures consacrées à la pêche de l'écrevisse et la pêche nocturne de la carpe ont été éditées en allemand, en néerlandais et en anglais pour faciliter la compréhension de la réglementation pour les pêcheurs issus des pays ou des régions limitrophes.



SÉCHERESSE ET INTERDICTION DE PÊCHE EN ZONE D'EAUX VIVES

En raison des conditions climatiques et la sécheresse observée en cours d'année, une décision de fermeture temporaire de la pêche a été prise par le Ministre de tutelle. Cette décision a été relayée par l'association afin d'en informer les pêcheurs fréquentant la zone d'eaux vives concernée par cette disposition. L'association a usé des médias à sa disposition dont les médias sociaux, les sites Internet, les lettres d'informations, etc.

Les mêmes démarches ont été effectuées lors de la décision de réouverture de la pêche prise quelques semaines plus tard.

L'inscription des pêcheurs a un sous-bassin ne permet pas d'identifier les pêcheurs essentiellement actifs sur les eaux vives. Il n'a donc pas été possible de diffuser cette information via une campagne d'e-mailing.

LES JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU

La Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont et la Maison wallonne de la pêche se sont mobilisées le 18 mars 2018 pour proposer une visite de la noue de Waulsort dans le cadre des journées wallonnes de l'eau.

L'occasion pour les deux associations de présenter les travaux réalisés sur cette annexe de Meuse et d'aborder avec les participants qui avaient bravé le froid de l'importance de ces annexes pour l'ichtyofaune mosane.



INFORMATION

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES "ON-LINE"

Au fil des années, l'association a progressivement développé sa présence sur le web. Après avoir réalisé son site Internet www.maisondelapeche.be, la Maison wallonne de la pêche a développé d'autres sites thématiques répondant chacun à un besoin spécifique préalablement identifié.

Le site des écoles de pêche www.ecolesdepeche.be a été développé afin de faciliter l'accès aux informations relatives aux écoles de pêche et d'en améliorer la visibilité notamment à travers le choix d'un nom de domaine très intuitif.

Le site de stages de pêche est un répertoire plus ou moins exhaustif des activités proposées par

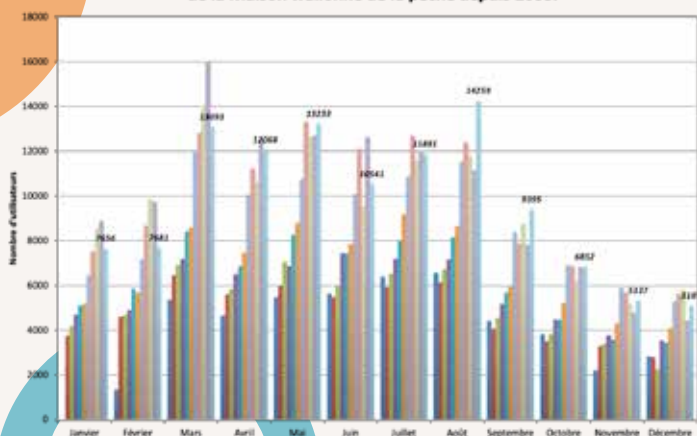
les écoles de pêche en Wallonie www.stagesdepeche.be. L'objectif est de fournir au public une offre globale et centralisée des stages de pêche organisés en Wallonie.

Ce site est en cours de révision afin d'améliorer la visibilité des différents stages et d'offrir un service plus complet pour les écoles de pêche agréées. Celles-ci pourront s'appuyer sur celui-ci

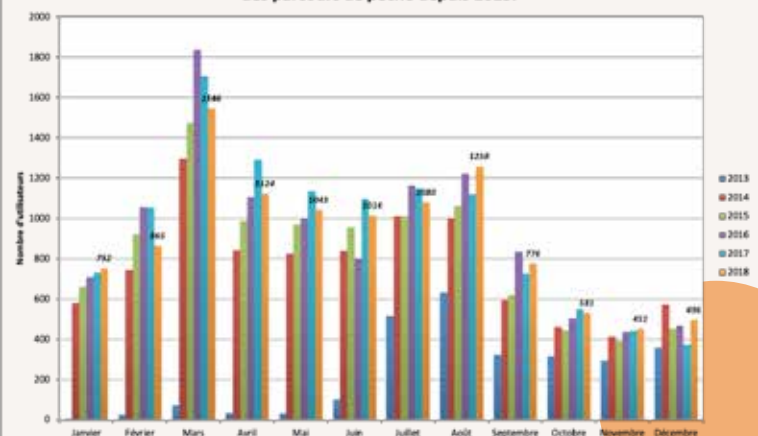
pour remplir plus facilement les obligations liées à l'agrément.

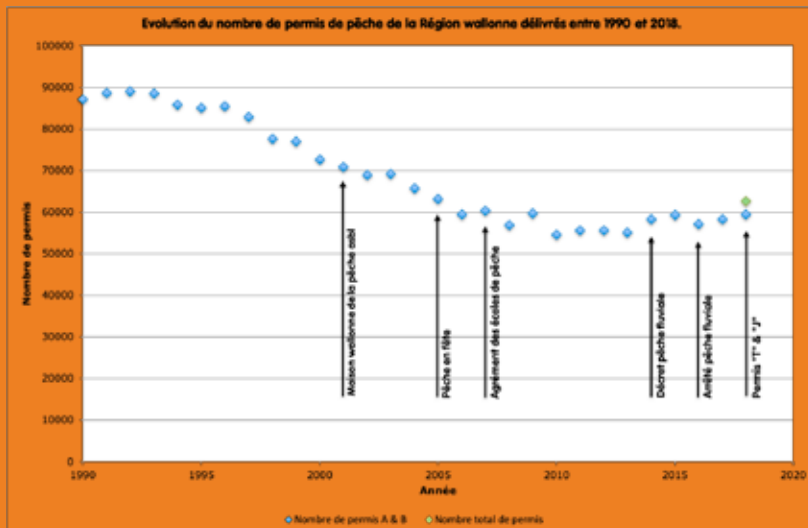
Suite aux nombreuses demandes d'informations concernant les tronçons sur lesquels la pêche est possible, l'association a mis en place un site dédié aux parcours des sociétés de pêche www.parcoursdepeche.be. Toute société a la possibilité de disposer de sa page sur ce site.

Evolution du nombre d'utilisateurs du site de la Maison wallonne de la pêche depuis 2008.



Evolution du nombre d'utilisateurs du site des parcours de pêche depuis 2013.

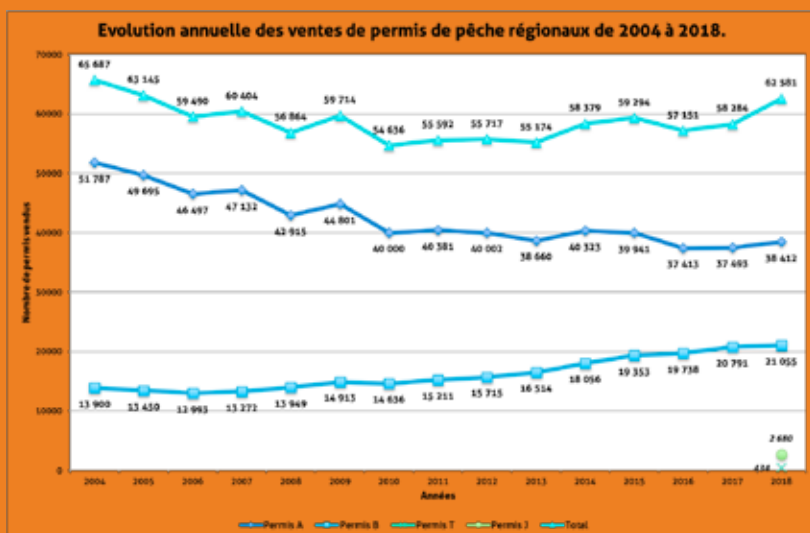




2680

PERMIS DE PÊCHE "J"

Les permis "J" sont délivrés exclusivement sur le site Internet www.permisdepeche.be.



62 581

PERMIS DE PÊCHE

de la Région wallonne, tous types confondus, ont été vendus en 2018.

Une évolution du site est en cours également en vue de permettre l'import automatique de la cartographie élaborée sur base des déclarations annuelles des fédérations de pêche agréées et de leurs sociétés affiliées.

L'année dernière, le site développé par l'association pour la commande en ligne des permis de pêche et des cartes de société a été entièrement revu pour s'adapter à la délivrance en ligne des permis de pêche www.permisdepeche.be.

Suite à l'évolution du site de délivrance du permis régional, la vente des cartes a migré vers un autre site, l'association en a créé un autre dédié exclusivement aux cartes de membres des sociétés de pêche www.cartesdepeche.be.

EXPLOITER LES ATOUTS DES MÉDIAS SOCIAUX

Depuis quelques années, l'association privilégie la diffusion d'informations ponctuelles par le biais de sa page Facebook. Les annonces d'événements, les changements réglementaires, les activités en lien avec la pêche au sens large sont diffusés sur la page Facebook. Le site, quant à lui, reprend l'information de référence sur les aspects réglementaires et pratiques de la pêche en Wallonie.

La page est régulièrement alimentée essentiellement par le chargé de communication de l'asbl. Le nombre de personnes qui suivent la page continue sa progression et atteint **4283** au 31 décembre 2018.

L'utilisation de la messagerie de Facebook par les pêcheurs pour formuler leurs questions est de plus en plus fréquente et s'ajoute aux mails directs ou via le formulaire de contact du site Internet de l'association.

La Maison wallonne de la pêche dispose également de comptes Twitter et Instagram.

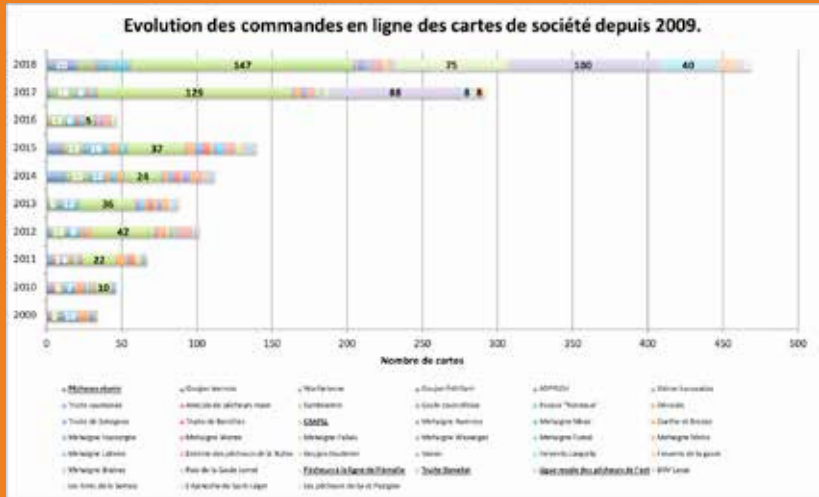
L'association valorise la spécificité de ces deux outils afin de diffuser les annonces d'événements, la diffusion de photographies d'actions de l'asbl, la transmission de liens, etc.

Ces outils permettent de valoriser la présence de l'association lors d'événements et de présenter régulièrement les activités assurées par ses soins.

DIFFUSER LES LETTRES D'INFORMATIONS

Outil de veille par excellence, la DéPêche est désormais une institution au niveau de la Maison wallonne de la pêche. Lancée en 2005, elle compile en son sein tous les articles de presse relatifs à la pêche, aux milieux aquatiques ou pouvant influencer ceux-ci de manière directe ou indirecte. Chaque semaine la presse quotidienne est passée au crible pour identifier les articles les plus pertinents qui sont ensuite transmis aux abonnés par voie électronique.

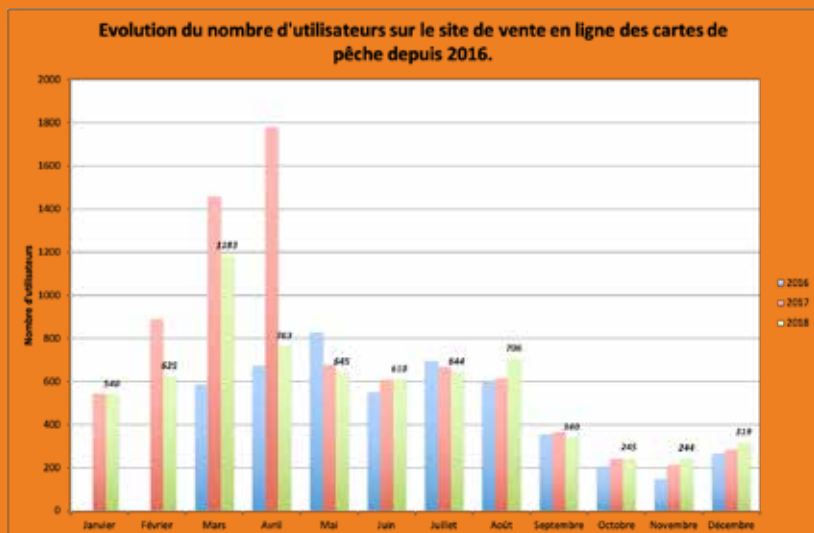
Outre les articles parus dans la presse quotidienne et sur le Web, les communiqués de presse, les parutions du Moniteur belge ou encore les questions parlementaires en lien avec la pratique de la pêche sont également intégrés dans la DéPêche pour informer les lecteurs des interpellations ou des projets susceptibles d'affecter leur loisir.



469

CARTES DE PÊCHE

vendues en ligne via l'application mise en ligne par la Maison wallonne de la pêche asbl sur le site www.cartesdepeche.be.



6864

UTILISATEURS UNIQUES

ont visité le site de vente en ligne des cartes de membres des sociétés fédérées en 2018.

Le système de mailing utilisé par l'association écarte systématiquement les adresses invalides ou obsolètes, plus de deux cents adresses mail obsolètes ou incorrectes ont été écartées automatiquement de la liste en cours d'année.

Cela explique que le nombre d'abonnés progresse plus lentement mais la qualité de la liste de diffusion est préservée en ne conservant que les adresses mail valides.

Le taux d'ouverture de la DéPêche (40-50 %) reste supérieur au taux moyen de consultation des newsletters envoyées par les utilisateurs de l'application.

Le taux de téléchargement, représentant les utilisateurs qui téléchargent effectivement le document est légèrement moindre mais reste globalement supérieur au taux d'ouverture moyen.

SENSIBILISATION AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Dans le cadre de la réédition de la brochure relative à la pêche des écrevisses, la Maison wallonne de la pêche a collaboré avec la cellule interdépartementale des espèces exotiques envahissantes afin de modifier le contenu de la brochure en vue d'éviter la dispersion des écrevisses américaines qui sont pêchées dans les cours d'eau wallons.



INFORMATION

PARTICIPATION AUX SALONS HALIEUTIQUES

FÊTE DE LA PÊCHE À LA MOUCHE DE ROSELIES – 27-28 JANVIER 2018

Sur son stand, la Maison wallonne de la pêche a valorisé les activités de l'école de pêche itinérante. Les visiteurs bénéficient des animations consacrées à la petite faune de nos cours d'eau et à l'identification des écrevisses. Les visiteurs avaient également la possibilité d'acheter leur permis de pêche de la Région wallonne.

C'est un membre de l'équipe qui commande le permis de pêche par l'intermédiaire du site.

Enfin, le simulateur de pêche sportive est également à la disposition des curieux qui souhaitent tester une pratique qui diffère quelque peu de la pêche à la mouche.



FOIRE DE LA PÊCHE ET DU PÊCHEUR DE FRAMERIES – 3-4 MARS 2018

L'association a assuré la délivrance en ligne des permis de pêche de la Région wallonne. L'association a pu délivrer cent trente-quatre permis par l'intermédiaire du site Internet www.permissdepêche.be. Un terminal bancaire était mis à disposition des visiteurs pour les paiements par cartes de débits et de crédits.

L'école de pêche itinérante proposait une animation de découverte de la petite faune de nos cours d'eau. Le simulateur était également mis à disposition des visiteurs.

FISHART – 17-18 NOVEMBRE 2018

Le salon FishArt se déroule au Hall de la Constitution à Liège. Le stand de l'association est essentiellement axé sur l'information des visiteurs et la possibilité de tester le simulateur de pêche sportive.

3ÈME ÉDITION DE PÊCHE EXPO – 24-25 NOVEMBRE 2018

Pour la troisième édition, le salon « pêche expo » a déménagé dans le hall 3 du Libramont Exhibition & Congress. Plus vaste, ce hall a pu accueillir les nombreux exposants.



Dans le cadre de cette organisation, la Maison wallonne de la pêche asbl a contribué à la promotion de l'événement.

Elle a diffusé des publications sponsorisées sur sa page Facebook mais a également fourni aux fédérations des lettrages



à apposer sur les voitures des collaborateurs et bénévoles. La promotion a aussi été assurée par la publication dans la revue de presse des annonces de l'événement, la diffusion de fold-ers à l'occasion des autres salons auxquels l'association a participé, etc.

Au niveau de l'organisation, l'association a coordonné la participation des fédérations agréées au sein d'un village dédié. Douze fédérations sur quinze étaient

présentes pour répondre aux questions des visiteurs pendant les deux journées de salon. Elles proposaient également des animations telles que le montage de mouche, la diffusion de séquences sur leurs parcours, etc.

Enfin, la Maison wallonne de la pêche disposait également d'un stand en vue de présenter ses activités. Outre le simulateur de pêche sportive, l'association proposait également un pôle d'information sur les héberge-

ments « pêche », la rivière artificielle, les animations de l'école de pêche itinérante et la diffusion de séquences vidéos sur ses principales activités. L'obtention d'un permis de pêche J'était également possible via l'application de vente en ligne des permis de pêche.

Cette édition a rencontré un véritable succès puisque **6519 visiteurs** ont franchi les portes du salon pour venir y découvrir le matériel de pêche, les séjours, etc.



UNE 4^{ÈME} ÉDITION DU SALON "PÊCHE EXPO"

Grâce au succès rencontré lors de cette troisième édition, il est désormais permis de planifier une nouvelle édition du salon en 2020 en espérant que ce rendez-vous deviendra un incontournable pour les pêcheurs pratiquant en Région wallonne toute technique confondue.



TOURISME

VALORISATION DU TOURISME - PÊCHE

“Ce projet de développement de l’activité pêche constitue une opportunité de développement économique”

LANCEMENT DU NOUVEAU PERMIS “TOURISTIQUES”

Un tout nouveau permis touristique a été lancé en 2018. Ce permis donne les mêmes droits que le permis de pêche de type B mais pour quatorze jours consécutifs. Celui-ci est vendu au prix de 25 € uniquement sur le site de délivrance en ligne des permis de pêche www.permisdepeche.be. Encore peu connu, ce sont quelques 434 permis de ce type qui ont été délivrés en Wallonie cette année.

DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS THÉMATIQUES

Suite au lancement du nouveau label « hébergement pêche », plusieurs dossiers de candidatures ont été avertisés en 2018 après une visite sur place destinée à vérifier les engagements du propriétaire et lui remettre les informations concernant la pêche dans les environs de l’hébergement.

La Maison wallonne de la pêche a établi une collaboration avec trois organismes :

- Camping de Belgique,
- Gîtes de Wallonie et
- Accueil champêtre en Wallonie

en vue de redynamiser le label « pêche » en multipliant le nombre d’hébergements qui en bénéficient. Les critères de labellisation ont été simplifiés et les conditions réduites à l’essentiel afin de faciliter l’accès au label.

Fin de l’année, ce sont neuf hébergements dont six campings qui avaient déjà sollicité leur label « pêche ».

Des plaques ont été imprimées et transmises aux hébergements bénéficiant de cette reconnaissance. Grâce au soutien du Commissariat Général au Tourisme, un site Internet dédié est en cours d’élaboration.



DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE AUX LACS DE L'EAU D'HEURE.

Cette année encore de nombreuses réunions de concertation ont encore eu lieu afin de rediscuter des projets de développement touristique de la pêche sur le complexe des lacs de l'Eau d'Heure.

Grâce à une réelle volonté au niveau politique, le dossier a connu des avancées sans précédents.

Des accords sont intervenus pour permettre la pratique de la pêche en barque sur le lac de la Plate Taille moyennant certaines concessions essentiellement destinées à rassurer les autres utilisateurs du plan d'eau.

Néanmoins, certaines étapes doivent encore être franchies avant de pouvoir mettre en pratique les accords intervenus : formaliser le cadre réglementaire de la pratique, mettre en œuvre les moyens techniques pour assurer les mises à l'eau, etc.



HÉBERGEMENTS "PÊCHE"

Outre les gîtes, d'autres types d'hébergements peuvent désormais solliciter leur labellisation. Les campings ont désormais également la possibilité d'obtenir le label "hébergement pêche".



RENATURATION

RESTAURATION D'HABITATS PISCICOLES

EMPOISSONNEMENTS DE RESTAURATION

Un soutien a été apporté au Service de la pêche dans le cadre de l'opération de déversement de civelles opérée le 9 mars 2018 dans certains affluents de la Meuse.

Le 3 mai 2018, l'association a également apporté son concours au déversement en Sambre de jeunes brochetons issus de reproductions naturelles assistées. Outre le personnel présent pour cette opération, le zodiac de l'asbl a été mis à disposition pour mener à bien cette opération.

Le 28 mai 2018, un empoissonnement en brochetons a été réalisé en Haute Meuse entre Waulsort et

la frontière française.

Les brochetons étaient issus d'une noue de la Meuse dans laquelle les alevins ont pu se développer durant deux mois.

Ce projet a pu se concrétiser grâce à une collaboration entre le Service de la Pêche, le Département Nature et Forêt de Dinant et la Maison wallonne de la pêche.

ENTRETIEN ET SUIVI DE RADEAUX VÉGÉTALISÉS

Lac de Warfaaz – Spa

De nouveaux radeaux ont été installés sur le lac de Warfaaz à Spa le 5 juin 2018.

Lac des doyards – Vielsalm

Le 20 juin 2018, de nouveaux radeaux végétalisés ont été installés en complément des vingt-cinq mètres carrés installés précédemment sur le lac. Ce projet a été possible grâce au soutien de la commune de Vielsalm, du Fonds Benjamin Lorcé (Fondation Roi Baudouin) mais aussi grâce au coup de main des volontaires de la société de pêche "La Salmiote".



A la demande des partenaires du projet, l'association a veillé à favoriser leur intégration paysagère en peignant les structures de protection en vert.

Certaines parties des radeaux n'ont pas été couvertes de plantes afin d'offrir des zones de repos pour l'avifaune.

Annexes de Meuse

Afin de préserver les investissements consentis dans le cadre de ce financement européen, les radeaux installés sur les annexes de Meuse font l'objet de visites régulières afin d'en assurer l'entretien et le suivi. Les radeaux doivent être conservés en bon état et fonctionnel pour permettre la reproduction des poissons phytophiles.

En 2018, un important nettoyage a été réalisé afin de supprimer les plantes qui se développent naturellement sur les radeaux grâce à l'apport de graines véhiculés par le fleuve ou disséminées par les plantes environnantes. Les radeaux les plus anciens présents dans la darse de Corphalie (Huy) ont été démantelés en raison de leur état général.



Le couvert végétal ne correspondait plus aux attentes pour remplir pleinement leurs fonctions, la flottaison n'était plus assurée par les flotteurs et les protections en bois gorgées d'eau au fil des années exerçaient une pression sur les extrémités des radeaux. Pour ces diverses raisons les structures ont été ôtées de l'eau.

Une fois débarrassés des structures en bois et des adventices et après remplacement des structures de flottaison, les radeaux seront partiellement réinstallés dans la darse.

Sambre et canal Charleroi-Bruxelles

L'ensemble des radeaux placés dans le canal Charleroi-Bruxelles ont été sortis de l'eau. Pour une raison encore inconnue, les flotteurs placés en sous face des radeaux se désagrégeaient induisant l'immersion des radeaux.

Sans explication à ce phénomène malgré une utilisation de ces flotteurs depuis plus de cinq ans dans divers projets, l'association n'a pu trouver une solution pour maintenir les structures en place.

Lac de Robertville

Un suivi a été assuré sur les cent vingt mètres carrés de radeaux installés, avec l'accord du gestionnaire, sur le lac de Robertville. Issus du projet RAVMeuse, ne remplissant plus leurs objectifs dans les darses de Meuse, ils ont été démontés, désinfectés et transférés dans le lac de Robertville.

Lac de Suxy

Un suivi identique a été assuré au niveau des cent vingt mètres carrés de radeaux implantés sur le lac de Suxy.



STRUCTURES IMPLANTÉES EN WALLONIE

Progressivement, les structures implantées par la Maison wallonne de la pêche se multiplient sur les cours d'eau et plan d'eau de Wallonie : frayères, radeaux, panneaux didactiques...

PANIER VÉGÉTALISÉS

La Meuse, sa dérivation et ses annexes

La Maison wallonne de la pêche poursuit le suivi des paniers végétalisés installés dans la darse de Cheratte et sur l'île Robinson à Visé. Chaque année, plusieurs passages sont opérés dont un passage d'entretien en vue de couper la végétation fanée de l'année précédente afin de permettre une reprise plus rapide de la végétation et de conserver l'esthétisme des structures.

Suite à l'installation de nouveaux paniers dans la dérivation de la Meuse à Liège, ce travail de suivi et d'entretien s'est encore amplifié en 2018. Les plantes dont la reprise n'est pas effective sont remplacées afin de ne pas laisser d'espace vide au sein des fascines.

Ce projet mené en 2017 par la Maison wallonne de la pêche a suscité un vif intérêt de la part des autorités communales de Liège. En 2018, l'association s'est vu confiée l'installation de soixante mètres supplémentaires de paniers végétalisés. Ce projet devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2019.



Annexes de Sambre

Dans le cadre du projet mené sur la Sambre, l'association a également assuré le placement de paniers végétalisés avec l'aide de ses partenaires : le contrat de rivière Sambre et Belgarena. Cent mètres de paniers ont été fixés sur les murs de quais de certaines annexes de Sambre.

Lors d'un passage d'entretien en 2018, l'asbl a constaté l'écrasement de deux paniers contre le mur. Impossible de savoir ce qui a conduit à cette situation mais l'association devra procéder au retrait des deux structures abîmées.

FRAYÈRES ARTIFICIELLES

Placées il y a de ça plusieurs années, le projet d'installation de frayères artificielles flottantes avait reçu l'aval du gestionnaire moyennant le placement d'une lisse. N'ayant pas trouvé de solutions techniques pour répondre à cette demande, celle-ci n'avait pas encore été placée.

La Maison wallonne de la pêche a profité de son passage prévu pour le nettoyage des structures le 9 février 2018 pour assurer la mise en place de ces lisses.

Depuis leur placement, les frayères artificielles verticales flottantes installées sur le canal Blaton-Ath à la demande de la fédération de la Dendre font l'objet d'un suivi régulier. Lors des visites de

contrôle, de nombreux alevins sont visibles aux alentours des frayères.

Dans la mesure où les capacités de nage des alevins sont relativement réduites, on peut en déduire qu'ils proviennent des environs immédiats laissant supposer que les frayères sont bien fonctionnelles malgré l'absence d'observation directe d'œufs sur celles-ci.

L'association a également assuré l'entretien des structures installées sur les berges de l'île Vas-t-y-Frotte. L'association a implanté vingt-cinq mètres de frayères artificielles au niveau de l'île. Ces structures verticales permettent d'accueillir les œufs des espèces phytophiles présentes en Meuse.

RECONNEXION DE LA NOUE DE WAULSORT

L'association a assuré la plantation des abords de la noue notamment avec des espèces de plantes héliophytes, substrats de ponté idéal pour les poissons phytophiles et phytolithophiles. Cette action fait suite aux aménagements conséquents réalisés en 2017 sur la noue de Waulsort.

La connexion entre le lit principal de la Meuse et la noue obstruée par les sédiments avait été dégagée. En parallèle avec ces opérations de curage, des travaux de reprofilage des berges amont de la noue avaient été réalisés.

Les objectifs de ces travaux étaient de valoriser au mieux les rares annexes fluviales encore présentes sur le cours de la Haute-Meuse en améliorant substantiellement la disponibilité en zones de frai.



Radeaux végétalisés

Les radeaux sont constitués de structures modulaires en polyéthylène basse densité recyclé et recyclable. Des mousses ou des tubes fermés assurent la flottaison.

Les végétaux palustres et hélophytes, puisent leurs ressources uniquement dans l'eau et sont implantés sur le radeau avec un écartement propice au développement des plantes et notamment de leurs systèmes racinaires.

L'ensemble est ancré au fond par l'intermédiaire de lests en béton.

Des grilles sont fixées sur les radeaux pour protéger les plantules des canards et des oies.



Frayères artificielles

Les frayères artificielles sont composées d'un cadre métallique sur lequel est fixé un substrat de ponte. Dans les projets menés par la Maison wallonne de la pêche, il s'agit d'un substrat en fibres synthétiques permettant d'accueillir les pontes des poissons phytophiles.

Sur des plans d'eau, ces frayères peuvent être installées horizontalement à profondeur constante. Equipées de flotteurs et de lests, elles assurent la survie des oeufs même dans des conditions de variations de niveau d'eau.

Il est également possible de les fixer verticalement le long des berges.



Paniers végétalisés

Les paniers métalliques accueillent des fascines pré-végétalisées. Celles-ci sont des cylindres biodégradables en fibre de coco plantés d'hélophytes (plantes dont le système racinaire baigne dans l'eau alors que les tiges et les feuilles sont aériennes).

Les plantes sont préalablement mises en culture afin de disposer de plantules suffisamment résistantes pour se développer dans les fascines.

Les paniers métalliques sont fixés dans les murs de quais une quinzaine de centimètres sous le niveau d'eau. Une fois fixés, deux à trois rangées de fascines y sont déposées.

Un couvercle en treillis recouvre l'ensemble pour éviter la consommation des plantules.





PRÉSERVATION

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

EFFETS NÉFASTES DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

Parfaitement conscient des objectifs fixés par l'Union Européenne dans le cadre du paquet Energie-Climat et de l'importance du développement des énergies alternatives, la Maison wallonne de la pêche estime que l'atteinte de ces objectifs ne doit pas anéantir d'autres politiques environnementales en matière de qualité des eaux et des milieux aquatiques.

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau imposant le bon état écologique des masses d'eau représente également un défi que le développement des centrales hydroélectriques sur le réseau hydrographique wallon risque de contrecarrer.

Les effets néfastes des centrales hydroélectriques installées actuellement en Wallonie sont nombreux. Ces centrales entraînent des effets dévastateurs sur la faune aquatique et particulièrement sur les poissons. Leur installation sur un cours d'eau cause non seulement des problèmes d'obstacles à la migration des poissons et des perturbations hydro-écologiques des milieux mais est également responsable de la mortalité de poissons notamment par le passage dans les turbines et par les aspirations provoquées par la centrale.

Au niveau des coûts, les équipements visant à réduire les nuisances sur l'environnement (passes à poissons, ouvrages de dévalaison, grilles fines...) ne sont que rarement intégrés à l'analyse économique lors des projets d'installation des centrales. Ces coûts supplémentaires affectant, bien évidemment, la rentabilité de l'investissement. Une Décision du Conseil des Ministres de l'Union économique du Benelux (du 26 avril 1996 et modifiée en 2009) impose pourtant d'assurer la libre circulation des poissons sur le réseau hydrographique. Enfin, les impacts sur les populations de poissons

se cumulent à chaque ouvrage. Les projets de restauration et de préservation des poissons migrateurs (anguilles européennes, Meuse Saumon 2000) sont considérablement affectés par le développement des centrales. Ce sont des obstacles qui s'additionnent lors de la migration et qui provoquent, au mieux, des retards et une absence de reproduction de l'espèce et, au pire, la mortalité des individus.

La volonté de l'association n'est pas d'empêcher un développement durable d'énergie renouvelable, mais d'informer sur ses dégâts et d'encourager l'emploi de solutions techniques respectueuses des milieux aquatiques et salvatrices pour les poissons. C'est pour se faire entendre qu'elle a décidé de déposer une requête au Conseil d'Etat contre les permis accordés pour l'exploitation de centrales hydroélectriques en Meuse.



© Service de la pêche

POLLUTIONS DES COURS D'EAU

L'association a développé sur son site Internet un module permettant de renseigner les pollutions survenues sur les cours d'eau de la Région. Les pollutions sont encodées dans la base de données prévue à cet effet afin de montrer aux visiteurs du site la fréquence et la récurrence des pollutions sur nos cours d'eau. Chaque pollution est identifiée par une icône où est précisé le type de pollution, la date, le nom du cours d'eau, les coordonnées géographiques et éventuellement les photographies de l'événement.

Ces données peuvent s'avérer utile pour identifier des cours d'eau ou des secteurs de cours d'eau où la fréquence des pollutions est particulièrement élevée. Ce constat peut mener à l'identification de problème récurrents de pollution de cours d'eau.

Outre cette action d'information et de sensibilisation, la Maison wallonne de la pêche mène également des actions d'ordre judiciaire.

Pollution de la Vesdre 27 juillet 2018

Par manque de prévoyance et en l'absence d'épuration, les averses qui ont suivies la période de sécheresse ont conduit à l'arrivée massive de matières organiques dans le cours principal de la Vesdre conduisant à de nombreuses mortalités. Une plainte a été déposée par la fédération concernée et la Maison wallonne de la pêche.

Une barge sombre dans le canal à Lanaye 7 novembre 2018

Une barge de chaux vive a sombré dans le canal Albert. Bien que les dommages semblent limités, la Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse aval et la Maison wallonne de la pêche ont émis par communiqué de presse leur intention de déposer plainte pour la pollution engendrée si des mesures adéquates n'étaient pas mises en œuvre rapidement pour endiguer cette pollution et si des précautions importantes ne sont pas prises pour éviter toute pollution supplémentaire lors de la nécessaire évacuation de la barge et de sa dangereuse cargaison.

Affaires de pollutions accidentelles

Outre les nouvelles affaires de pollutions « accidentelles » pour lesquelles l'association dépose plainte, elle assure le suivi des affaires de pollution dont elle est la plaignante ou l'une des plaignantes. Elle est conseillée par ses avocats mandatés pour la défendre dans les dossiers de pollutions dont :

- la pollution de la Sambre de 2005 et 2007 ;
- la pollution de l'Ourthe à la Chaux de 2014 ;
- les pollutions de la Meuse de 2017.



AVEC LE SOUTIEN DE :

